



**A l'attention de Madame Clara De Bort
Directrice générale de l'ARS CVL**

Madame la Directrice générale,

Lors de l'assemblée plénière du 28 janvier 2025 de la CRSA CVL, l'Agence régionale de santé a présenté le projet de « zonage pharmaciens » afin de le soumettre au vote de notre instance de démocratie en santé.

L'ordre du jour de cette assemblée plénière, marquée par l'élection du nouveau président de la CRSA, n'a cependant pas permis d'assurer, en fin de séance, les conditions d'une délibération effective entre les membres de la CRSA (temps trop court et quorum non atteint en fin de séance).

La date limite réglementaire, dont nous avons été informés par l'ARS, pour se prononcer sur ce projet de texte et procéder au vote par la CRSA, est le 11 février 2025.

Le bureau de la CRSA réuni en urgence le 06 février 2025 a décidé de ne pas soumettre au vote par voie électronique ce projet de zonage pour les raisons suivantes :

- a) de nombreuses interrogations ont été exprimées par les membres de la CRSA nécessitant informations et débats : pertinence de la méthode du zonage, résultats du zonage au regard de la situation perçue ou constatée sur les territoires, contexte des négociations nationales entre la profession concernée et les pouvoirs publics, ... ;
- b) un processus de concertation des Conseils territoriaux de la santé (CTS) toujours en cours et qui reprend ces nombreuses interrogations ;
- c) l'absence de possibilité matérielle d'assurer les conditions d'un réel débat au sein de la CRSA sur un sujet d'importance ;
- d) un délai pour voter par voie électronique réduit à quelques jours alors que la période des congés de février débute.

La présente décision témoigne de l'importance que le bureau de la CRSA accorde au sujet du zonage des professionnels de santé et aux conditions nécessaires pour une délibération de qualité permettant d'apporter à l'ARS un avis éclairé et utile à la prise de décision.

En restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments respectueux.

Emmanuel Rusch
Président CRSA CVL